

## Compte rendu CAPD classe exceptionnelle du mardi 16 juin 2020

Pour le SNUipp-FSU, les enseignant·es doivent bénéficier d'un même déroulement de carrière, qui avance à un cadencement unique et au rythme le plus rapide pour chaque professeur. Nous avons dénoncé un système de promotion injuste, de type « profilage », porteur d'un système d'avancement au mérite.

### Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle 2020

Traitement des dossiers selon la note du ministère, le barème incluant l'appréciation finale du DASEN – 140 points avis « excellent », 90 points « très satisfaisant », 40 points « satisfaisant » – et l'échelon des promouvables. Si égalité, utilisation des discriminants présentés en Groupe de travail.

- appréciation finale du DASEN
- échelon
- ancienneté dans le grade
- ancienneté générale de service (AGS)

**Vivier 1** : 146 promouvables au titre du vivier 1, contingent 2020 : 93 promotions. Il est noté par la DIPER que le critère AGS, introduit à la demande des représentants du personnel, a été pertinent et utile en vivier 1 cette année pour départager des ex-æquo.

Équilibre hommes/femmes en vivier 1 : Décalage du dernier homme promuable cette année, placé en liste complémentaire. Cinq promotions supplémentaires de collègues femmes qui aboutissent à une liste de promu·es comportant 75 % de femmes. Deux collègues femmes sont placées en liste complémentaire, leur promotion est tributaire du départ à la retraite de 2 collègues femmes retraitables.

**Vivier 2** : 35 promouvables au titre du vivier 2, contingent 2020 : 30 promotions.

Équilibre hommes/femmes en vivier 2 : 22 femmes, 8 hommes.

Deux collègues sont retirés du tableau d'avancement car déjà promus au titre du vivier 1.

Deux collègues sont placées en liste complémentaire, leur promotion est tributaire du départ à la retraite de collègues femmes retraitables qui peuvent en décider le report d'un an pour être promues.

**Q. SNUipp-FSU** : Qu'en est-il du poste des collègues qui ont décidé de reporter d'une année leur départ à la retraite afin de bénéficier de cette promotion ? Perdent-ils leur poste, passé au mouvement ? R. : Non, ils conservent leur poste s'ils ont donné leur réponse avant le 15 juin 2020, l'accusé de réception concernant le mouvement n'ayant été adressé via I-Prof aux collègues que ce matin mardi 16 juin. Les postes des collègues ayant annoncé le report de leur départ à la retraite pour bénéficier de la promotion à la classe exceptionnelle ne sont plus disponibles et ont été retirés du mouvement interdépartemental 2020.

Le SNUipp-FSU présente et défend les dossiers des collègues non promus. Pour connaître le résultat, envoyez-nous un mail à [snu33@snuipp.fr](mailto:snu33@snuipp.fr)

### Tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade de la classe exc. 2020

20 promotions possibles, 20 collègues au 4<sup>e</sup> échelon de la classe exceptionnelle sont éligibles et promus, sous réserve d'une réponse individuelle positive à la possibilité de report d'un an du départ à la retraite pour huit promouvables. En cas de refus de l'un ou plusieurs d'entre eux, il n'y aura pas de liste complémentaire faute d'autre personnel éligible à l'échelon spécial.

### Questions diverses

Il a été répondu aux questions en séance.

Échange sur la communication institutionnelle en direction des communes, des écoles et des familles suite au discours du Président de la République dimanche 14 juin. Les représentants du personnel estiment qu'il y a trop de flou et d'interprétations divergentes mettant les équipes en situation difficile vis-à-vis des familles, et auraient apprécié que la communication du ministre ou la note du DASEN précisent l'accueil à l'école « au moins deux jours de classe par semaine » pour coller à la réalité des possibilités matérielles d'accueil sur le terrain. Une communication spécifique des IEN pourrait pallier ce flou.

Échange en fin de séance sur les conditions de la reprise dans les écoles, initié par le DASEN qui fait état de statistiques départementales faibles pour la Gironde, de l'ordre de 35 % de retour à l'école, sans corrélation avec les catégories socioprofessionnelles des secteurs concernés (bon taux de retour en REP rive droite par

ex.) ou le caractère rural du territoire, malgré cependant de meilleurs résultats sur Bordeaux Métropole en moyenne. Bien loin des 60% donc que le DASEN affichait au mois de mai ! Serait-il possible que le SNUipp-FSU qui était sceptique sur ce taux de retour (qu'a même cité le ministre lors d'une de ses allocutions) et qui était éloigné de ce que l'on pouvait constaté sur le terrain, avait finalement pas complètement tort ?